

# ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES 91

@le\_Parisien

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements  
60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication de décembre 2018.

## Enquêtes publiques



### PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
Bureau de l'Environnement, des Installations Classées et des Enquêtes Publiques

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Projet de data-center de la société Bouygues Immobilier situé à Meudon

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du lundi 8 avril 2019 à 8h30 au vendredi 10 mai 2019 17h30 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs, à une enquête publique unique relative à une demande d'autorisation environnementale déposée le 26 juillet 2018 au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement portant sur :

- les rubriques 3110, 1185-2-a, 2925 et 4734-1-c de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, annexée à l'article R.511-9 du code de l'environnement, sous le régime de l'autorisation, de la déclaration avec contrôle périodique de la déclaration,
  - la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature de la loi sur l'eau sous le régime de la déclaration,
  - l'autorisation pour l'émission de gaz à effet de serre imposée par l'article L.229-6 du code de l'environnement,
  - l'autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité visée à l'article L.311-1 du code de l'énergie
- L'enquête publique unique porte également sur la demande de permis de construire déposée le 20 juillet 2018 en mairie de Meudon.

Ces demandes ont pour objet de permettre la réalisation d'un projet de data center sur le territoire de la commune de Meudon 9, avenue du Maréchal Juin.

Le porteur de projet est la société Bouygues Immobilier.

Le périmètre d'enquête publique couvre six communes du département des Hauts-de-Seine : Meudon, Chatenay-Malabry, Chaville, Le Plessis Robinson et Sèvres ; trois communes du département des Yvelines : Jouy-en-Josas, Vélizy-Villacoublay et Virorlay et deux communes du département de l'Essonne : Bievres et Vernières-le-Buisson.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Meudon - service urbanisme au 1<sup>er</sup> étage, 6, avenue Le Corbeiller - 92195 Meudon cedex où les observations pourront être adressées par écrit à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise est Monsieur Paul Galan, directeur administratif en retraite.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner ses éventuelles observations, lors des quatre permanences qu'il assurera à la mairie de Meudon - service d'urbanisme au 1<sup>er</sup> étage, 6, avenue Le Corbeiller - 92195 Meudon cedex :

- lundi 8 avril 8h30 - 12h (ouverture de l'enquête),
- jeudi 18 avril 13h30 - 17h30,
- samedi 27 avril 8h30 - 12h,
- vendredi 10 mai 13h30 - 17h30 (clôture de l'enquête).

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier soumis à enquête publique comprenant l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse à cet avis, le dossier de demande d'autorisation environnementale et la demande de permis de construire ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public qui pourra y consigner ses observations :

- à la mairie de Meudon - service d'urbanisme au 1<sup>er</sup> étage - 6, avenue Le Corbeiller - 92195 Meudon cedex, accessible aux jours et horaires suivants : les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le samedi, de 8h30 à 12h,
- à la mairie de Vélizy-Villacoublay - service d'urbanisme 1<sup>er</sup> étage - 2, place de l'Hôtel de Ville - 78145 Vélizy-Villacoublay cedex, accessible aux jours et horaires suivants : le lundi : de 8h30 à 17h00, le mardi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00, les mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le samedi : de 9h00 à 12h00.

Il sera également possible au public, pendant cette même période, aux mêmes horaires et aux mêmes endroits de prendre connaissance du dossier d'enquête à partir d'un poste informatique.

Du lundi 8 avril 2019 à 8h30 au vendredi 10 mai 2019 à 17h30, le public pourra en outre adresser ses observations ou propositions par voie électronique sur le registre d'enquête dématérialisé :

- [meudon-marechal.juin@registreemat.fr](mailto:meudon-marechal.juin@registreemat.fr)
- et sur l'adresse mail de la préfecture :
- [pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques-belp@hauts-de-seine.gouv.fr)

Au plus tard à compter de la date d'ouverture d'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier de l'enquête seront en outre consultables sur le site dédié au projet : <https://www.registredemat.fr/meudon-marechal-juin>

et sur la plateforme dédiée du ministère de la transition écologique et solidaire : <https://www.projets-environnement.gouv.fr>

et sur le site internet de la Préfecture des Hauts-de-Seine : [http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces\\_avis/Enquetes\\_publiciques/Enquetes\\_publiciques\\_2019/Meudon](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces_avis/Enquetes_publiciques/Enquetes_publiciques_2019/Meudon)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine et à la mairie de Meudon, ou pourront être consultés sur le site internet dédié au projet : <https://www.registredemat.fr/meudon-marechal-juin>

et sur le site Internet de la préfecture des Hauts-de-Seine : [http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces\\_avis/Enquetes\\_publiciques/Enquetes\\_publiciques\\_2019/Meudon](http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces_avis/Enquetes_publiciques/Enquetes_publiciques_2019/Meudon)

Sous réserve des résultats de l'enquête publique et de l'avis éventuel du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), le projet de la société Bouygues Immobilier pourra faire l'objet d'une décision d'autorisation avec prescriptions prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.

La demande de permis de construire pourra faire l'objet d'une décision d'autorisation avec prescriptions prise par arrêté du maire de Meudon au bénéfice de la société Bouygues Immobilier ou d'une décision de refus.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au porteur de projet : Monsieur Nicholas Bailey - Société Bouygues Immobilier, 3, boulevard Gallieni - 92130 Issy-les-Moulineaux - Tél. 07 60 66 79 99

ou au préfet des Hauts-de-Seine : Préfecture des Hauts-de-Seine, direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement, des installations classées et des enquêtes publiques, 167-177, avenue Joliot Curie, 92013 Nanterre.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation  
Le secrétaire général  
Vincent Berton

## SIARCE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL

Par arrêté n° 57-19-29a du 11/03/2019, le Président du SIARCE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique prescrite par l'enquête publique sur l'approbation des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Saint-Germain-Les-Corbeil.

A cet effet, Monsieur André GOUÏAL, Commissaire divisionnaire de la Police Nationale en retraite, est désigné par le tribunal administratif de Versailles, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint-Germain-Les-Corbeil du lundi 8 avril 2019 à 9h au jeudi 9 mai à 17h, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie Saint-Germain-Les-Corbeil Cedex. Les horaires d'ouverture sont les suivants : du lundi 8 avril 2019 à 9h30 à 12h30, du mardi 9 avril 2019 à 8h30 à 12h30, du mercredi 10 avril 2019 à 8h30 à 12h30, du jeudi 11 avril 2019 à 8h30 à 12h30, du vendredi 12 avril 2019 à 8h30 à 12h30.

Les pièces du dossier, portant la même adresse, seront tenues à la disposition du public, du lundi 8 avril 2019 à 9h30 à 12h30 et du mardi 9 avril 2019 à 8h30 à 12h30.

Le dossier d'enquête publique ainsi que les différentes pièces afférentes sont disponibles sur le site internet du SIARCE à l'adresse suivante : <http://www.siarce.fr> - Enquêtes publiques

Le dossier d'enquête sera à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels de l'ouverture au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter les observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie ou les adresser par voie électronique à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur, Zonages d'Assainissement de Saint-Germain-Les-Corbeil, 58, boulevard de la République - 91100 CORBEIL-ESSONNES. Les observations et propositions pourront être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : [avis@siarce.fr](mailto:avis@siarce.fr)

Les observations inscrites sur le registre et les propositions du public reçues par le commissaire enquêteur par voie postale au SIARCE sont consultables en mairie de Saint-Germain-Les-Corbeil. Les observations et les propositions transmises par voie électronique sont consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet du SIARCE : <http://www.siarce.fr> - ep-zp-siarce

Le commissaire enquêteur siégera en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :  
Lundi 8 avril de 9h à 12h  
Mardi 9 avril de 8h à 17h  
Jeudi 25 avril de 14h à 17h  
Vendredi 9 mai de 14h à 17h

La Décision de la Mairie relative à l'autorisation d'assainissement de la commune de Saint-Germain-Les-Corbeil en application de l'article R.122-18 du code de l'environnement est annexée au dossier et disponible sur le site <http://www.siarce.fr> - Enquêtes publiques

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur présentera sur l'approbation des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Saint-Germain-Les-Corbeil le rapport et les conclusions de l'enquête publique, ainsi que s'il y a lieu, l'avis de l'opportunité des modifications au projet en vue de leur approbation.

Une copie du rapport et des conclusions mentionnés du commissaire enquêteur seront déposées au SIARCE et sur le site internet <http://www.siarce.fr> - Enquêtes publiques, pour être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

## Divers société

### PRIOR BUSINESS

SAS au capital de 2 400 Euros divisées en 240 parts sociales de 10 Euros chacune  
Siège social : 18 rue de Robinson  
91100 CORBEIL-ESSONNES  
RCS N° 523 059 913 de EVRY

Le 17 Mars 2019 a été décidée la dissolution anticipée de la société à compter du 17 Mars 2019 à été nommé liquidateur : M. ROUSSEL Ludovic, demeurant 18 rue de Robinson 91409 91100 CORBEIL-ESSONNES  
Le siège de liquidation a été fixé au 18 rue de Robinson 91100 CORBEIL-ESSONNES. Mention sera faite au RCS de EVRY.

## Insertions diverses

### AVIS DE PROJET DE FUSION

L'ASSOCIATION AUTONOME DE SOLIDARITE LAIQUE DE L'ESSONNE

La loi n° 91-103 du 13 janvier 1991 relative à la Loi de 1901, déclare à la Préfecture de l'ESSONNE, RPA N° W912001037, sous le numéro de la loi de fusion absorption, le projet de fusion par rattachement de la FAS.

Le projet de fusion a été arrêté le 20 mars 2019 par le Conseil d'administration de l'ASL 91 pour amplifier le développement des objectifs et actions conduites par l'association départementale sur tout le territoire français et dans la durée en agissant mieux et plus efficacement sur les milieux militants et techniques et des initiatives actives par les uns et les autres.

Aux termes du projet, l'ASL 91 regroupe par la Loi de 1901, déclarée à la Préfecture de l'ESSONNE, RPA N° W912001037, sous le numéro de la loi de fusion absorption, le projet de fusion par rattachement de la FAS.

L'ASSOCIATION FEDERATION DES AUTONOMES DE SOLIDARITE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC ET LAIQUE

(dite FAS), regie par la Loi de 1901, déclarée à la Préfecture de la Somme le 21 juin 1973 N° 912 428 435 267 00011, dont le siège est au 7 rue Portalis à Paris (75008)

L'ASL 91 a pour objet de développer une politique de valorisation des actions définies en Assemblée Générale de la FAS.

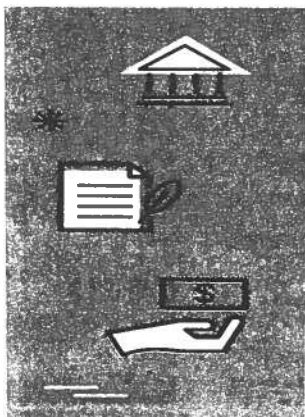
La Fédération des Autonomes de Solidarité de l'Enseignement public et Laïque (dite FAS) a pour objet de déterminer en Assemblée générale une politique visant à améliorer le climat dans les établissements scolaires et de promouvoir, au ASL, des actions pédagogiques diverses.

L'Assemblée de l'ASL 91, tenue le 22 mai 2019 et l'Assemblée de la FAS, le 5 juin 2019, la fusion se réalisera juridiquement à la date de l'Assemblée générale de l'association absorbante. Elle prendra effet le 2er septembre 2019. Toutefois, sur les plans comptable et fiscal, la fusion aura lieu le 1er janvier 2019. A partir des comptes annuels clos au 31/12/2018, l'actif et le passif de l'ASL 91 s'élevaient à :

Passif : 333 044 €  
Actif : 361 746 €  
L'actif net de la FAS est de 333 044 €. Les créances pour la fusion de la FAS dans le délai de 30 jours à compter de la présente publication auprès du Tribunal de Grande Instance de EVRY.

Le projet de fusion est disponible au siège social de chacune des associations.

Pour avis,



**Le Parisien**  
Pour acheter votre annonce en ligne sur le Parisien  
Rendez-vous sur [www.annoncesleparisien.fr](http://www.annoncesleparisien.fr)  
Un parcours simple, pratique et rapide de la rédaction de votre annonce au justificatif de parution  
Plus de renseignements : 01 87 39 84 00

